

**MAIRIE DE LE FAVRIL
37 ROUTE DE LA MAIRIE
28190 LE FAVRIL**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU LUNDI 22 OCTOBRE 2007**

L'an deux mil sept, le lundi vingt deux octobre à vingt heures, le conseil municipal sur convocation du dix sept octobre deux mil sept, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert Riant, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Marinette PELLERAY, Ghislaine MENAGER, Christina BLAISE, Didier BOURNISIEN, Guy DUFOUR, John BILLARD (arrivé à 20H30).

Absents : David LABELLE, Bernard LEGEROT.

Secrétaire de Séance : Ghislaine MENAGER

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Après lecture du procès verbal de la réunion de 10 septembre 2007, aucune modification n'est demandée.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE PIETONNIERE Pontgouin/Le Favril/la gare

Monsieur le Maire expose, qu'après de plus amples renseignements pris auprès du SIPAC, les chemins piétons n'entrent pas dans le cadre du contrat de Pays Régional et ne peuvent donc pas être subventionnés. Seules, les pistes cyclables sont subventionnées et entre donc dans le cadre du contrat de Pays régional « service à la population » et sont d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire est chargé de demander un nouveau chiffrage en corrélation avec la Commune de Pontgouin.

COURRIER D'HABITANTS DE LA HALLIERE CONCERNANT LA REFECTION DE LA ROUTE DE LA HALLIERE

Monsieur le Maire fait part qu'à la réunion de la commission des travaux, il a fait lecture d'une pétition des riverains de la route de la Hallière qui demande au Conseil Municipal d'intervenir auprès de la Société qui a réalisé les travaux, ces habitants contestent le travail de réfection.

Lors de cette réunion, certains membres présents ont avancé que la commune pourrait éventuellement demander une expertise.

Suite à cette réunion, Monsieur le Maire a fait parvenir une photocopie de la pétition à la Société ayant réalisé les travaux. La Société lui a fait parvenir des informations complémentaires concernant le déroulement des travaux dont in fait lecture.

Monsieur le Maire souligne que si la commune demandait une expertise celle-ci serait bien payante, que si la commune est déboutée la Société mise en cause par les habitants de la Hallière pourrait se retourner contre la commune et demander des dommages et intérêts. Monsieur le Maire pense qu'il est injustifié de faire subir à la totalité des habitants, des dépenses inutiles.

Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord pour avoir une réunion entre les membres de la commission travaux et la Société mise en cause par les habitants de la Hallière.

Divers

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Saussereau de la Hallière qui verraient leur sous sol inondé par les eaux pluviales d'un propriétaire voisin car le bâtiment n'a pas de gouttière. Des tuiles tombent du toit de ce même propriétaire, un courrier lui sera adressé et des renseignements seront pris à savoir si ce propriétaire a le droit de laisser ses eaux de pluie de la toiture tomber sur la voie publique ce qui inonderait le sous sol d'un autre voisin.

- Monsieur Billard qui a eu la charge des dernières locations de la salle, demande si une commission peut être créée pour débattre des différents points sur des petits travaux d'entretien entre autre. Accord est donné pour créer cette commission.

- Monsieur Billard demande à ce que à la prochaine réunion de conseil, le lave vaisselle soit mis à l'ordre du jour.

SEANCE LEVEE A 21H20